

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 476 465

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 04497**

-
- (54) Présentoir pour échantillons de revêtements de sols ou de murs.
- (51) Classification internationale (Int. Cl. ³). A 47 F 7/16.
- (22) Date de dépôt..... 26 février 1980.
- (33) (32) (31) Priorité revendiquée :
- (41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 35 du 28-8-1981.
-
- (71) Déposant : SOMMER EXPLOITATION, société anonyme, résidant en France.
- (72) Invention de : Yves Chevalier.
- (73) Titulaire : *Idem* (71)
- (74) Mandataire : Cabinet Germain et Maureau, Le Britannia — Tour C,
20, bd E.-Déruelle, 69003 Lyon.
-

- L'invention a pour objet un présentoir pour échantillons de revêtements de sols ou de murs; et elle concerne plus précisément un présentoir destiné à des échantillons de matériaux suffisamment lourds ou consis-
5 tants pour être présentés à plat, le terme "matériaux" devant être pris dans un sens très général pour englober tous genres de textiles, de matières plastiques, de papiers....., et ce quelle que soit la destination de ces matériaux.
- 10 Les applications de ce présentoir sont nombreuses; et si ci-après ce présentoir est décrit dans le cas de son application particulière à la présentation d'échantillons de revêtements de sols, il ne faut cependant pas y voir là une limitation de ses possibilités d'application, car il
15 est évident qu'il peut aussi être utilisé pour la présentation d'échantillons de revêtements de murs.
- Ce présentoir est constitué en combinaison :
- par un élément de surface qui sert d'appui à une pile d'échantillons à présenter, mais dont la longueur est
20 inférieure à celle de ces échantillons dont au moins l'extrémité arrière tombe par gravité au delà du bord arrière de cet élément,
 - par un étrier en forme de U, dont les deux branches verticales coulissent de part et d'autre de l'élément
25 précité et de la pile d'échantillons, dans une traverse solidaire de cet élément,
 - et par des moyens permettant à la branche horizontale de cet étrier d'exercer une pression linéaire sur la pile d'échantillons.
- 30 L'invention sera bien comprise et ses avantages ainsi que d'autres caractéristiques ressortiront de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce présentoir :
- 35 Figure 1 en est une vue en perspective, sans les échantillons à présenter et sans leurs moyens d'immobilisation;

Figure 2 est, à plus grande échelle, une vue en perspective de l'un des deux éléments de ce présentoir, avec ses échantillons;

Figure 3 en est, à plus grande échelle, une vue de 5 côté en élévation;

Figure 4 en est une vue en coupe verticale suivant 4-4 de figure 3, et

Figure 5 est une vue de détail du système d'accrochage du présentoir proprement dit.

10 Le présentoir représenté au dessin est en réalité une unité de présentation faisant partie d'un présentoir proprement dit comportant un nombre quelconque d'unités. 1 désigne donc l'ensemble d'une unité de présentation portée par une colonne-support 2 sur laquelle est adapté 15 un nombre quelconque de telles unités 1 qui peuvent être disposées différemment par rapport à ce support 2, en étant juxtaposées, superposées, décalées

Quelles que soient leurs positions relatives les unes par rapport aux autres, les unités de présentation 1 20 sont suspendues à la colonne 2 au moyen par exemple d'un système auto-bloquant tel que celui illustré à la figure 5, dans lequel une traverse 3 est librement articulée et suspendue à la colonne 2 par une chape 3a et par une vis et un écrou servant d'axe d'articulation 3b.

25 De cette traverse 3 est solidaire un élément 4 présentant une surface relativement complexe car formée de zones qui sont rectilignes dans le sens transversal, mais sont plus ou moins curvillignes dans le sens longitudinal, la fixation entre cette traverse 3 et l'élément de surface 30 4 se faisant à proximité de la zone arrière de cet élément 4. Une jambe de force 5, solidaire de la traverse 3, supporte l'élément 4 dans sa zone opposée à la traverse 3, c'est-à-dire dans sa zone pouvant être considérée comme étant la zone avant. De part et d'autre de cet élément 4, 35 la traverse 3 présente deux trous 6 dont les axes sont verticaux. Ces trous 6 sont destinés au passage des deux branches parallèles 7 d'un étrier 8 comportant deux branches

horizontales désignées respectivement par 8a et par 8b.

Celle 8a est utilisée comme poignée, et celle 8b sert à la fixation de l'extrémité supérieure de deux chainettes ou autres liens 9 qui, par leurs extrémités inférieures,

5 supportent une pièce cylindrique 10 ayant le rôle de contrepoids. Enfin, un bouton de serrage 12 à l'extrémité de la traverse 3 permet, par l'intermédiaire d'un tube 11 coulissant à l'intérieur de cette traverse, de serrer les tiges verticales 7 et 8 en même temps dans les deux zones 6.

10 Les échantillons à présenter, par exemple échantillons de tapis 13, sont superposés sur l'élément 4 qui leur sert de surface d'appui; et cette superposition se fait dans des conditions telles que les bords avant des échantillons ne débordent pas par rapport au bord avant de cet élément 4, alors que les extrémités arrière des échantillons tombent librement par gravité en arrière et au delà de l'élément d'appui 4; et les échantillons 13 sont immobilisés dans cette position par prise d'appui de la traverse 8b dans leur zone linéaire située au-dessus de la traverse 15 fixe 3. Cette immobilisation est obtenue par la conjugaison du contrepoids 10 et de la vis 12.

Pour la mise en place des échantillons 13 sur l'unité de présentation 1, il est bien entendu nécessaire de dévisser la vis 12, afin de permettre le soulèvement 20 manuel de l'étrier 8 au moyen de sa traverse supérieure 8a, et ce afin que la pile d'échantillons puisse être facilement introduite entre l'élément de surface d'appui 4 et la traverse inférieure 8b. Après mise en place de la pile d'échantillons, il suffit de laisser retomber l'étrier 8 sur et au contact de la pile d'échantillons 13, et ce grâce à la traction exercée de haut en bas par le contrepoids 10. Lorsque la pile d'échantillons est ainsi maintenue serrée par l'étrier 8, il ne reste plus qu'à visser la vis 12 pour bien immobiliser cet étrier 8.

35 Le présentoir est ainsi en position d'utilisation, position dans laquelle les échantillons 13 sont effectivement solidaires de l'unité de présentation 1 correspondante.

C'est la position représentée au dessin, position dans laquelle il est possible à quiconque de soulever les échantillons par leur partie avant, afin de se rendre compte à la fois de l'aspect et de la contexture de chacun 5 d'eux.

Il est évident cependant que dans le cas particulier d'un magasin de vente, il est facilement et rapidement possible au vendeur d'enlever l'un des échantillons 13, afin par exemple de le remettre à un acheteur ou de lui 10 montrer cet échantillon sous un autre angle, ou par exemple sous une lumière autre que celle régnant dans le lieu où est placé le présentoir. Cet enlèvement de tel ou tel échantillon hors du présentoir se fait très facilement et très rapidement, puisqu'il suffit de dévisser la vis 12 15 et de soulever manuellement l'étrier 8 au moyen de sa traverse supérieure 8a.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de ce présentoir qui a été ci-dessus indiquée à titre d'exemple; elle en embrasse au 20 contraire toutes les variantes de réalisation, quels que soient notamment le nombre et la disposition relatifs des unités de présentation associés sur le même support.

REVENDICATIONS

1.- Présentoir pour échantillons de revêtements de sols ou de murs, caractérisé en ce qu'il est constitué en combinaison :

5 - par un élément de surface (4) qui sert d'appui à une pile d'échantillons à présenter (13), mais dont la longueur est inférieure à celle de ces échantillons, dont au moins l'extrémité arrière tombe par gravité au-delà du bord arrière de cet élément,

10 - par un étrier en forme de U (8), dont les deux branches verticales coulissent de part et d'autre de l'élément précité et de la pile d'échantillons, dans une traverse (3) solidaire de cet élément,

15 - et par des moyens (10) permettant à la branche horizontale de cet étrier d'exercer une pression linéaire sur la pile d'échantillons.

2.- Présentoir pour échantillons de revêtements de sols ou de murs, selon la revendication 1, caractérisé en ce que de part et d'autre de l'élément (4) servant de surface d'appui à la pile d'échantillons (13), la traverse (3) solidaire de cet élément présente deux trous verticaux (6) dans lesquels coulissent les deux branches verticales (7) d'un étrier (8) en forme de U dont la branche horizontale (8b), en appui sur la pile d'échantillons, sert à la fixation de l'une des extrémités d'un lien souple (9), à l'autre extrémité duquel est suspendue une masse (10) servant de contrepoids.

3.- Présentoir selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que son étrier (8) comporte, non seulement une branche horizontale (8b) en appui sur la pile d'échantillons, mais en outre une seconde branche horizontale (8a) placée au-dessus de la précédente et servant de poignée.

4.- Présentoir selon les revendications 1 à 3, caractérisé en ce que dans la traverse (3) servant au support et au coulissemement des branches verticales (7) de l'étrier est monté coulissant un tube (11) dont la longueur

est légèrement supérieure à l'écartement des trous servant au passage desdites branches, et dans l'une des extrémités de cette traverse sont prévus des moyens permettant le vissage d'une vis (12) exerçant une pression latérale sur 5 la branche verticale correspondante de l'étrier.

5. - Présentoir selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la traverse (3), supportant à la fois l'élément de surface (4) servant d'appui aux échantillons et l'étrier (8) servant à leur immobilisation, s'étend 10 horizontalement de part et d'autre d'une colonne verticale (2) sur laquelle elle est suspendue et articulée par une chape (3a) et un axe (3b).

